

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22347142

Déposé
14-07-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0700231716

Nom(en entier) : **BRU WAT 16**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Louise 235
: 1050 Bruxelles**Objet de l'acte :**CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître **Benoit Ricker**, notaire associé à Ixelles, le 11 juillet 2022, que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "**BRU WAT 16**", sicaif institutionnelle de droit belge qui a opté pour la catégorie de placements visée à l'article 183, alinéa 1er, 3° de la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires, ayant son siège à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise 235, a décidé ce qui suit :

1/ AUGMENTATION DE CAPITAL EN ESPECES

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million deux cent mille euros (1.200.000,00 EUR), pour le porter de trente-deux millions six cent mille euros (32.600.000,00 EUR) à trente-trois millions huit cent mille euros (33.800.000,00 EUR), par la création de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Elles participeront prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours.

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites au pair et intégralement libérées en espèces, sans création de prime d'émission.

Les actions nouvelles seront numérotées de 3.260.001 à 3.380.000.

2/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 ('Capital') des statuts, comme suit :

« *Le capital est fixé à trente-trois millions huit cent mille euros (33.800.000,00 EUR), représenté par trois millions trois cent quatre-vingt mille (3.380.000) actions, sans mention de valeur nominale. Il est entièrement et inconditionnellement souscrit. Les actions sont numérotées de 1 à 3.380.000.* »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (établi avant enregistrement conformément à l'article 173, 1°bis du Code des droits d'enregistrement),
Benoit Ricker, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal avec annexe(s) :

- 1 procuration;
- attestation bancaire;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").